



NOTE DE POSITION
OCTOBRE 2018

BE

© Ben Henderson

LA BELGIQUE, PLAQUE TOURNANTE EUROPÉENNE ?

Note de position sur le commerce des espèces de faune et de flore sauvages.

ÉCHELLE ET IMPACT DU COMMERCE DES ESPÈCES SAUVAGES

Le commerce international des espèces sauvages (animales et végétales) est l'un des marchés les plus lucratifs au monde. Cependant, il est aussi une menace de plus en plus lourde pour la biodiversité, la santé publique et la stabilité économique de certains pays. La perspective de revenus élevés et de risques faibles a contribué à faire entrer la partie illégale de ce commerce dans le top 10 des marchés criminels transnationaux les plus rentables (à côté, entre autres, des trafics de contrefaçons, de drogue et d'armes)¹. Avec d'autres crimes environnementaux, le commerce illégal des espèces constitue même la première source de revenus pour des groupes armés à travers le monde².

L'Union européenne (UE) est un marché important et une route de transit pour le commerce légal et illégal des espèces sauvages, parmi lesquelles des

animaux et des plantes relevant de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages protégées (CITES)³. En 2014, le volume d'importation d'animaux CITES et de leurs produits dérivés était estimé à 641 millions d'euros, alors que l'UE en a (ré)exporté pour environ 1,1 milliard d'euros. Pour les plantes CITES, ces montants atteignaient respectivement 261 et 91 millions⁴. L'estimation de la part européenne dans le commerce illégal est plus difficile à réaliser en raison de la nature clandestine de cette activité, mais INTERPOL et l'UNEP estiment les revenus entre 4 et 20 milliards d'euros au niveau mondial⁵. En 2016, l'UE a élaboré un plan d'action qui appelle les États membres à fournir davantage d'efforts pour la mise en œuvre, la coordination et la prévention dans la lutte contre le commerce illégal des espèces⁶.

En raison de sa position centrale, la Belgique joue un rôle clé dans le transport des personnes et des biens en Europe. L'aéroport de Zaventem est l'un des 15 aéroports les plus fréquentés en Europe pour les vols commerciaux et Anvers occupe la deuxième position pour le transport maritime. Des pôles de transit aussi importants créent des opportunités pour le commerce d'espèces sauvages, tant illégal que légal. Des études antérieures avaient déjà identifié notre pays comme un marché (ou marché de transit) important pour les espèces et produits CITES, notamment l'ivoire et les reptiles⁷. En 2016, la Belgique était le troisième importateur de bois brut en Europe, et un risque d'illégalité aggravé a été montré à plusieurs reprises sur ce marché⁸.

Les informations récentes sur les tendances et le rôle concret de la Belgique dans le commerce international des espèces sont cependant limités et peu accessibles. C'est pourquoi, sur la demande du WWF, TRAFFIC a rassemblé et analysé les faits et les chiffres disponibles concernant les espèces CITES pour la période 2007-2016, afin de permettre une meilleure compréhension des principaux produits échangés, des tendances et des acteurs impliqués. À cette fin, les données de quatre bases de données, dont les 'CITES legal trade database' et 'European Union Trade in Wildlife Information eXchange (EU-TWIX) seizure database', ont été utilisées⁹. Les espèces hors CITES, mais qui sont protégées par des directives européennes, n'ont pas été intégrées dans l'analyse.



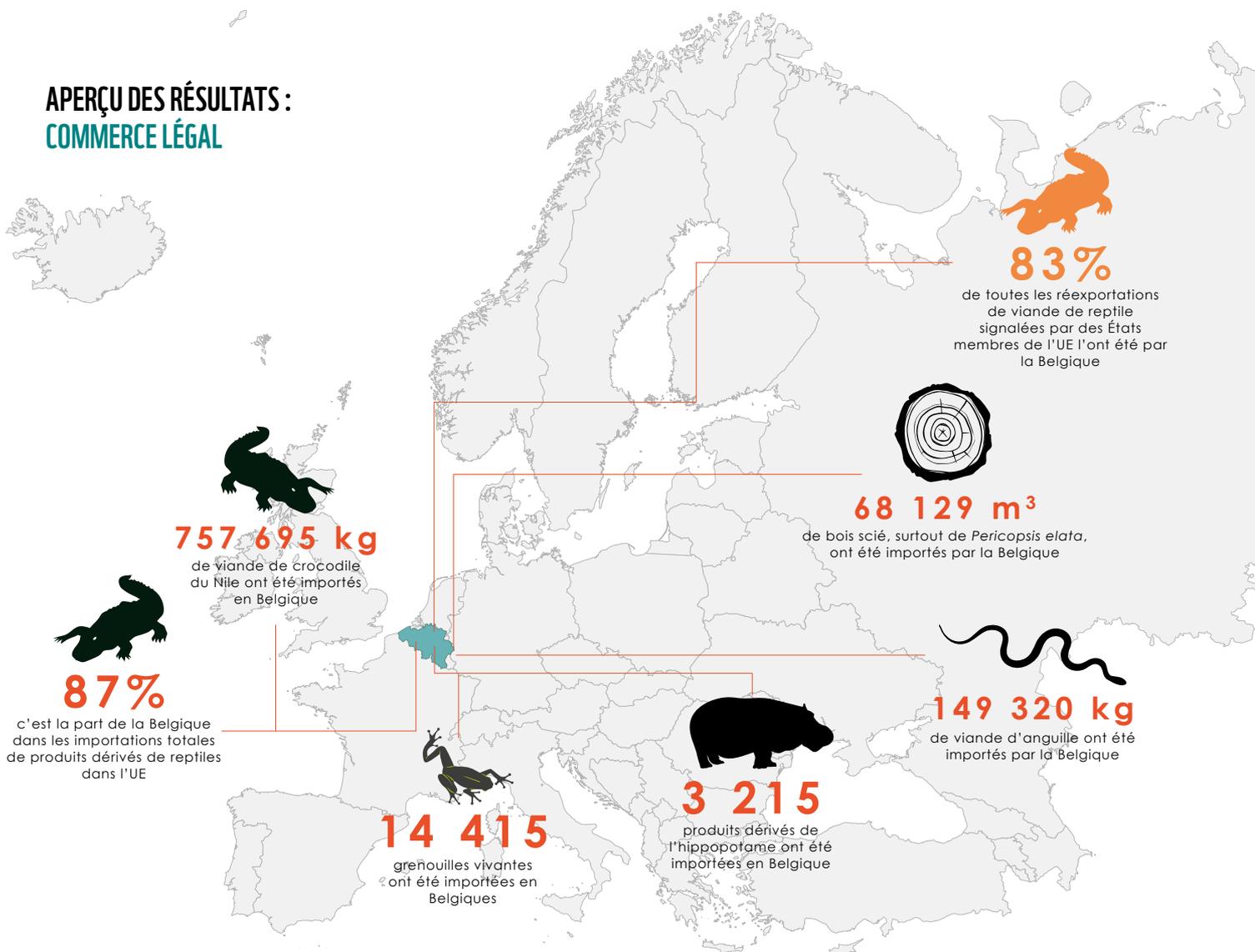
RÉSULTATS ÉTUDE DU COMMERCE DES ESPÈCES CITES

L'analyse du commerce légal montre que la Belgique est un premier importateur de produits issus de reptiles en Europe, notamment de la chair de crocodile du Nil (*Crocodylus niloticus Laurenti*, principalement du Zimbabwe), pour le marché national et/ou européen. La Belgique occupe le deuxième rang pour l'importation de produits dérivés de plantes, surtout le bois scié d'Afromosia ou teck africain (*Pericopsis elata* (Harms) van Meeuwen, du Cameroun et RDC) et l'écorce du prunier d'Afrique (*Prunus africana* (Hook.f.) Kalkman), à usage médicinal. Autres produits d'importation sont le caviar, les amphibiens et les sculptures en dent d'hippopotame.

Les chiffres des saisies indiquent que la Belgique est un acteur (intermédiaire) important dans le trafic illégal des espèces CITES, notamment les produits dérivés de plantes médicinales, l'ivoire, les hippocampes

et les reptiles. Les produits qui transitent par la Belgique proviennent principalement d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest, à destination de la Chine. Ils voyagent par les compagnies de transport aérien et les services d'envoi de colis. D'autre part, une discordance importante est observée entre le rôle d'importateur majeur de bois que joue la Belgique et le nombre étonnamment réduit des saisies de bois illégal. Un constat similaire peut être posé pour l'importation de viande d'animaux sauvages (« viande de brousse ») en provenance d'Afrique.

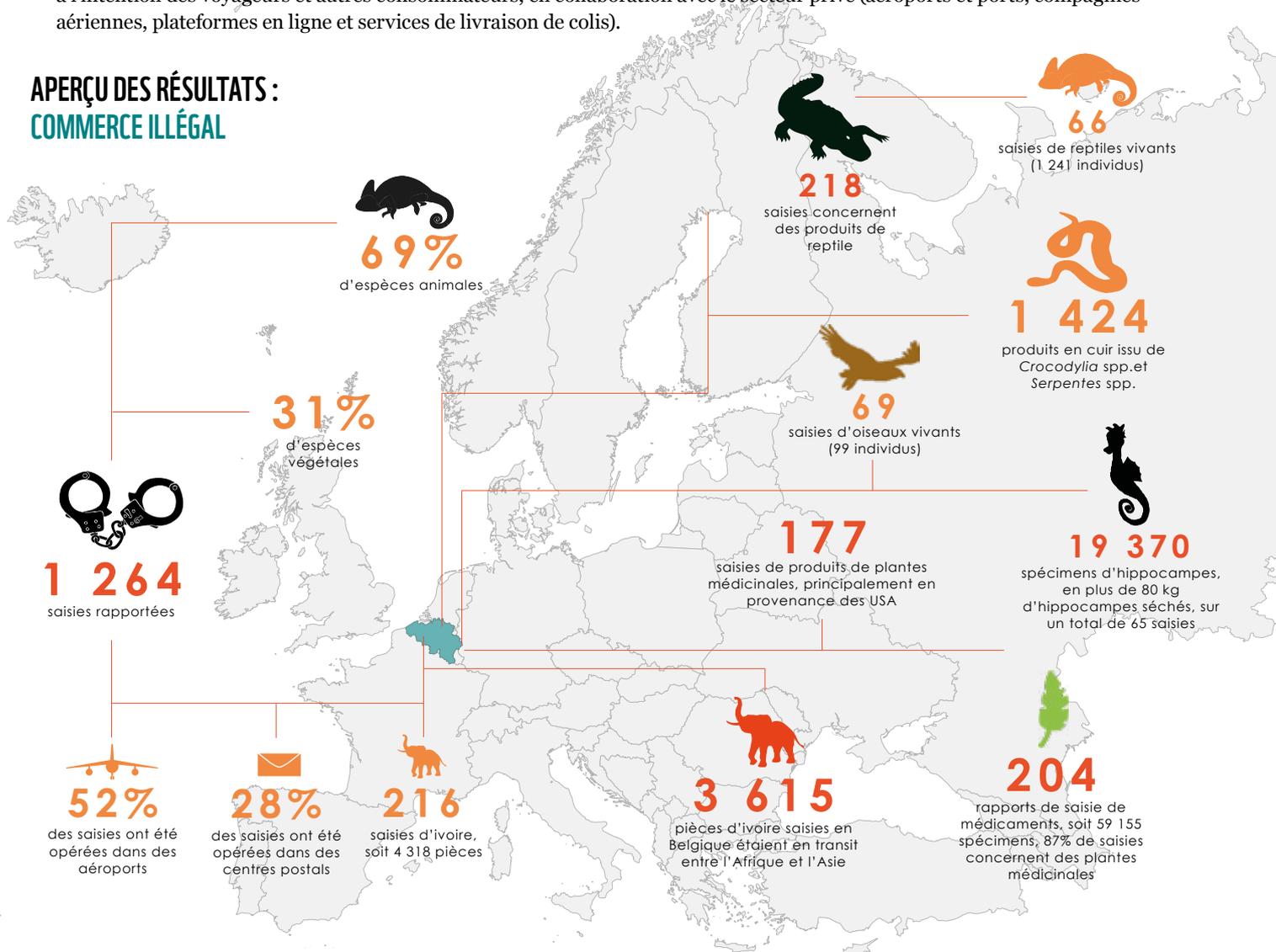
APERÇU DES RÉSULTATS : COMMERCE LÉGAL



RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE L'ÉTUDE

- 1. Autorisations :** les autorités compétentes continuent à investir dans l'examen ciblé des licences de (ré)exportation, afin de s'assurer de leur légitimité.
- 2. Formation :** les autorités compétentes continuent à investir dans des formations régulières du personnel des douanes et d'autres acteurs clés dans l'application de la loi. Lorsque c'est nécessaire, des efforts doivent être fournis pour suivre les nouvelles tendances.
- 3. Contrôles au port d'Anvers :** les contrôles ciblés du bois importé sont intensifiés, avec une attention particulière portée aux produits en bois provenant de RDC et du Cameroun.
- 4. Collaboration et coordination :** collaboration, coordination et communication transparente entre tous les acteurs impliqués dans l'application de la loi et des sanctions, aux niveaux institutionnels et politiques appropriés, sont une priorité.
- 5. Études de marché et enquêtes consommateurs :** les autorités CITES, ONG et organismes de recherche continuent à étudier la dynamique du marché et le comportement des consommateurs afin de mieux comprendre le commerce des espèces les plus importantes et des produits dérivés de ces espèces. Une priorité doit être accordée entre autres à la viande de reptile, au commerce en ligne et à la consommation de viande de brousse.
- 6. Sensibilisation :** les autorités CITES, ONG et organismes de recherche continuent à mener des actions de sensibilisation à l'intention des voyageurs et autres consommateurs, en collaboration avec le secteur privé (aéroports et ports, compagnies aériennes, plateformes en ligne et services de livraison de colis).

APERÇU DES RÉSULTATS : COMMERCE ILLÉGAL





RECOMMANDATIONS POLITIQUES DU WWF

Le WWF demande aux gouvernements belges de donner une plus grande priorité à la lutte contre le commerce illégal des espèces sauvages dans l'agenda politique, en raison de son impact considérable sur la biodiversité et de ses liens avec les milieux criminels internationaux. **Le traitement du commerce d'espèces sauvages nécessite une approche interministérielle et multisectorielle.** À côté des compétences fédérales et régionales en matière d'environnement et santé publique, les principales tâches d'exécution incombent à la douane, la police et la justice.

Pour garantir une collaboration coordonnée entre les instances compétentes, le WWF en appelle à la création et la mise en œuvre d'un plan d'action national accompagné d'une vision politique à long terme, en ligne avec les plans d'action européens actuels et futurs (que la Belgique a approuvés). Une telle approche planifiée permettra de mieux encadrer les activités déjà implémentées dans la lutte contre le commerce illégal et de garantir leur continuité et leur suivi sur plusieurs mandatures. Le plan doit tenir compte des recommandations générales de l'étude de Traffic et contiendra au moins les éléments suivants :

1. Des échanges d'information structurés entre les différentes autorités responsables pour **une meilleure concertation et une meilleure collaboration**
2. **Un point de contact central** au département environnement de la **police fédérale** afin de suivre de près les plus gros dossiers (internationaux)
3. **L'enregistrement systématique et unique des infractions** à la loi afin de permettre un **monitoring transparent** (cf. la base de données EU-TWIX)
4. **Des contrôles plus nombreux et plus efficaces** avec une attention particulière portée aux marchandises les plus prisées en fonction des modes de transport (entre autres le bois dans le port d'Anvers et la viande de brousse à Zaventem)
5. **Une approche ferme du commerce illégal en ligne et des financements illégaux,** par le biais d'unités de contrôle compétentes
6. Un meilleur suivi administratif et pénal grâce à une **réévaluation des priorités et un renforcement des services d'inspection et de l'appareil judiciaire** (p.ex. des magistrats et juridictions spécialisés)
7. L'allocation des **moyens nécessaires (humains et financiers)** pour la mise en œuvre des actions

Sources

- 1 Karesh, W.B., Cook, R.A., Gilbert, M. and Newcomb, J., 2007. *Implications of wildlife trade on the movement of Avian influenza and other infectious diseases.* *Journal of Wildlife Diseases* 43(3): S55–S59.; May, C. 2017. *Transnational crime and the developing world.* Global Financial Integrity.
- 2 Nellemann, C., Henriksen, R., Pravettoni, R., Stewart, D., Kotsovova, M., Schlingemann, M.A.J, Shaw, M. and Reitano, T. (Eds). 2018. *World atlas of illicit flows.* A RHIPTO-INTERPOL-GI Assessment. RHIPTO - Norwegian Center for Global Analyses, INTERPOL and the Global Initiative Against Transnational Organized crime.
- 3 Sina, S., Gerstetter, C., Porsch, L., Roberts, E., Smith, L.O., Klaas, K., Fajardo de Castillo, T., 2016. *Wildlife Crime.* Study for the ENVI Committee, IP/A/ENVI/2015-10, European Parliament, Brussels, 2016; EP, 2016. *EU trade policy and the wildlife trade.* Policy paper European Parliament PE 578.025.
- 4 UNEP-WCMC. (2016). *EU Wildlife Trade 2014: Analysis of the European Union and candidate countries' annual reports to CITES,* 2014. Cambridge, United Kingdom
- 5 Nellemann, C., Henriksen, R., Kreilhuber, A., Stewart, D., Kotsovova, M., Raxter, P., Mrema, E., and Barrat, S. (Eds), 2016. *The rise of environmental crime – A growing threat to natural resources, peace, development and security.* UNEP-INTERPOL rapid response assessment. United Nations Environment Programme and RHIPTO Rapid Response Norwegian Center for Global Analyses
- 6 EC, 2016. *EU Action Plan against Wildlife Trafficking.* Communication from the Commission 87 final, Brussels..
- 7 Knapp, A. and Affre, A., 2007. *Le commerce illégal et la vente d'espèces CITES en Belgique: ivoire d'éléphant et autres spécimens.* TRAFFIC Europe, Brussels.
- 8 Centre Studi Federlegno Arredo Eventi spa (2017). *An overview of the EU timber and timber products import.* EUTR 2017 report.
- 9 Musing, L., Norwicz, M., Kloda, J. and Keese-Nagy, K. (2018). *Wildlife trade in Belgium with a focus on CITES-listed species.* TRAFFIC and WWF report



Notre raison d'être

Le WWF agit pour mettre un terme à la dégradation de l'environnement de notre planète et pour construire un avenir où l'humain vit en harmonie avec la nature.

www.wwf.be